



## Renoncement à un héritage sans preuves

Par **qerl**, le **03/12/2015** à **19:44**

Bonjour,

Ma grand mere est décédée l'an passé. Son entourage (avec qui je n'ai pas de contact depuis des années) me demande de signer un acte de renoncement à l'héritage sur leur bonne parole, sans aucune preuve.

Comment puis je avoir connaissance de cet héritage que je devrai renoncer ? Ils disent ne pas avoir de notaire, et personne d'officiel de m'a contacté de tout ce temps..

En vous remerciant d'avance de votre aide

Par **amajuris**, le **03/12/2015** à **20:19**

bonjour,

la renonciation à une succession est un acte personnel qui se fait au greffe du tribunal de grande instance.

donc vous n'avez pas à répondre à la demande de l'entourage de votre grand mère.

sauf si votre mère ou votre père est décédé, vous n'êtes pas héritier de votre grand mère.

vous pouvez accepter sous réserve de l'actif net.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations